

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2022

Date affichage : 20 juillet 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, et Claude NEREAU

Etait excusés : Sophie BRODUT, Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Lionel NORMANDIN et Gaëtan BUREAU

Etait absent : Marc LIONARD

Madame Ghislaine GUILLEMAIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Présentation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) – Validation du projet**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il souhaite qu'une instance de concertation d'information dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance soit mis en place sur l'ensemble du canton des trois Monts.

Cet outil de proximité au service des élus, serait une opportunité pour proposer, agir et organiser ensemble.

Une composition réglementée pourrait regrouper tous les acteurs et partenaires (élus municipaux et départementaux, Préfet, Procureur, Gendarmerie, associations, ...).

Cette instance au grand complet avec tous les acteurs devrait se réunir au moins une fois par an et en formation restreinte autant que de besoin (commissions de travail).

Les objectifs de ce conseil sont multiples :

- Construire un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires,
- Mettre en place un pilotage opérationnel des actions à mener dans le but de rassurer et d'assurer la tranquillité publique,
- Avoir des informations régulières et documentées de la situation de nos territoires en matière de sécurité et de prévention.
- Donner plus d'importance aux élus locaux et faire entendre leur voix sur des projets communs portés au niveau du canton comme la construction de la gendarmerie à Saint Martin d'Ary, organisation des interventions des brigades de gendarmerie sur le canton, ...

Différents programmes d'actions (tranquillité et santé) peuvent être envisagés :

- Améliorer la tranquillité publique,
- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, es violences intrafamiliales et d'aides aux victimes,
- Prévenir le premier passage à l'acte délinquant et la récidive chez les jeunes.
- Développer l'exercice mixte entre la médecine de ville et l'hôpital de proximité,
- Maintenir un niveau d'activité médicale de proximité sur le territoire
- Rompre l'isolement et rendre le cadre de travail plus attractif pour les jeunes professionnels de santé,
- Améliorer la prise en charge des patients,
- ...

AR Prefecture

017-211702410-20220719-D202279-DE
Reçu le 20/07/2022
Publié le 20/07/2022

Monsieur Le Maire indique que cette instance mis en place ne peut être que bénéfique pour la commune qui connaît une croissance de l'insécurité et de la délinquance.

Monsieur Le Maire demande donc aux membres du Conseil municipal présents, de valider l'intégration de la commune de Montguyon à ce futur Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER** l'intégration de la commune de Montguyon sein du futur Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

